



Héritier Madundelo Baikwa & Elie Alim Mbenga

Entre défense du territoire et autorité de l'État : Le défi des Wazalendo

Face à la crise sécuritaire qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), le recours des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à ces groupes d'autodéfense, dits « Wazalendo » ou « Patriotes », constitue une réponse pragmatique et opérationnelle. Toutefois, l'intégration informelle de ces groupes fragilise l'État de droit et la gouvernance. Cette hybridation sécuritaire fragilise le monopole de la violence légitime de l'État, favorise une économie de la protection prédatrice et présente des risques majeurs en matière de droits humains et de gouvernance.

Caractérisée par une économie prédatrice et un déficit de redevabilité, cette mobilisation citoyenne exige une clarification de leur statut légal, une intégration aux FARDC ou une démobilisation. Entre les impératifs tactiques et les dérives prédatrices, il est essentiel de renforcer la redevabilité et d'opérer une transformation urgente afin de structurer cette mobilisation et de la rendre compatible avec l'État de droit et la réforme du secteur de la sécurité.

La résurgence du M23 en 2021 a profondément bouleversé l'architecture sécuritaire de l'est de la RDC. Face à cette menace territoriale, l'État congolais a progressivement encouragé l'implication de groupes d'autodéfense, les *Wazalendo*, pour soutenir les FARDC.

Si cette mobilisation patriotique répond à une urgence immédiate, elle s'inscrit paradoxalement dans une dynamique de crise prolongée de l'autorité publique et de fragmentation de la gouvernance sécuritaire. Cette configuration soulève trois défis majeurs :

- **L'érosion du monopole étatique** : l'intégration informelle de ces groupes constitue une dérogation de fait au principe du monopole de la violence légitime, pilier fondamental de l'État de droit ;
- **L'insécurité juridique et opérationnelle** : évoluant dans une zone grise normative, les Wazalendo oscillent entre reconnaissance tacite et absence de cadre légal, ce qui favorise les risques de violations des droits humains et le développement d'économies de prédation.
- **L'inadaptation du concept de réserve** : en droit militaire, la réserve suppose une stabilité structurelle. Or, en période de conflit actif, l'absence de statut clair pour ces combattants crée une ambiguïté : ils ne sont ni pleinement intégrés aux forces régulières, ni soumis aux processus de démobilisation.

L'enjeu dépasse alors le simple cadre tactique pour devenir strictement institutionnel. La question centrale reste de déterminer les mécanismes permettant de transformer une mobilisation populaire informelle en un

dispositif structuré, compatible avec l'État de droit, et de répondre à la question suivante : Comment intégrer ces forces dans une architecture sécuritaire cohérente sans engendrer, à terme, une fragmentation irréversible de la souveraineté nationale ? Cette note d'analyse utilise une approche qualitative et pluridisciplinaire combinant l'analyse juridique, empirique et politico-stratégique pour évaluer les dynamiques des groupes armés, notamment les Wazalendo, dans l'est de la RDC. La méthode repose sur la triangulation de données, croisant des sources documentaires institutionnelles, des observations de terrain et des études comparatives, afin de valider l'impact sur la sécurité nationale.

Cadre analytique et contexte de la crise

L'analyse de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC s'appuie sur deux piliers complémentaires : D'une part, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) permet d'évaluer la gouvernance, la redevabilité et le contrôle civil des forces armées, et d'autre part, l'économie des conflits permet de décrypter les interactions entre l'exploitation des ressources naturelles, les dynamiques de pouvoir et la fragilité structurelle de l'État.

L'instabilité dans cette région est entretenue par la présence d'une multitude de groupes armés, l'exploitation illicite des ressources naturelles et l'ingérence d'acteurs régionaux. Malgré les réformes engagées, la résurgence du M23 en 2021 a mis en lumière les lacunes opérationnelles des FARDC, révélant une crise institutionnelle profonde.

L'émergence des Wazalendo : Une réponse pragmatique

Face à la résurgence du M23 dans l'est de la République, une réponse pragmatique a émergé, sous l'impulsion explicite ou tacite des autorités congolaises : la mobilisation des Wazalendo. Ce terme désigne une diversité de groupes d'autodéfense locaux, autrefois qualifiés de milices. Leur efficacité repose sur des atouts spécifiques : un ancrage communautaire profond, une maîtrise géographique parfaite du terrain et une capacité de mobilisation rapide.

Cependant, cette force d'appoint souffre d'une fragmentation organisationnelle et d'un manque de commandement unifié. Cette situation maintient ces acteurs dans un flou juridique préoccupant, alors que leur rôle opérationnel est crucial sur le front.

Les défis de l'hybridation sécuritaire

L'étroite collaboration entre les forces régulières et les Wazalendo marque le début d'une hybridation sécuritaire qui présente des risques stratégiques. Elle fragmente la chaîne de commandement et génère une concurrence de légitimité entre l'État et les forces citoyennes.

Elle entraîne une dilution de la responsabilité publique et fragilise le principe du monopole de la violence légitime. En s'appuyant sur des forces non formalisées, l'État congolais risque de saper sa propre autorité à long terme, ce qui complexifie les perspectives de stabilisation durable et de contrôle démocratique du secteur de la défense.

Cadre légal et institutionnel de l'hybridation sécuritaire : Défis de l'intégration des groupes d'autodéfense « Wazalendo »

L'émergence d'une hybridation sécuritaire de fait face aux limites de l'État

L'implication des Wazalendo dans l'est de la République démocratique du Congo répond avant tout à une nécessité opérationnelle impérieuse. Dans les principaux foyers de conflit (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri), ces groupes opèrent en appui aux FARDC, sans que leur statut, leurs missions ou leur régime de responsabilité ne soient formalisés. L'engagement massif de ces groupes dans les provinces de l'est du pays ne peut être compris que comme une réponse à une insécurité systémique. Cette mobilisation citoyenne a instauré, dans les faits, une *hybridation sécuritaire* dans laquelle l'État délègue implicitement ses fonctions régaliennes de défense à des acteurs civils.

Cependant, cette collaboration repose sur des arrangements locaux informels et précaires, dépourvus de cadre normatif explicite. La Constitution du 18 février 2006, socle de l'ordre républicain, consacre le monopole étatique de la force à travers ses articles 183 et 187. Ces dispositions confèrent respectivement à la police nationale la sécurité intérieure et aux forces armées (FARDC) la mission exclusive de défendre l'intégrité territoriale. En agissant en dehors d'une délégation de pouvoir formelle, l'action des groupes *Wazalendo* se déploie en dehors de ce schéma constitutionnel.

Leur engagement dans des opérations sans délégation de pouvoir formelle et explicite instaure de fait une *hybridation sécuritaire*. Ce glissement vers une gestion informelle de la défense délègue des fonctions régaliennes à des acteurs civils, sans aucun ancrage normatif, créant ainsi un précédent juridique qui fragilise l'autorité centrale de l'État et l'architecture de la défense nationale.

L'inefficacité du cadre légal et le défi de l'opérationnalisation

L'assimilation actuelle des Wazalendo à une force de réserve soulève une difficulté liée à la nature de la réserve, qui est, par définition, une force dormante, mobilisée ponctuellement pour pallier une crise exceptionnelle. Or, l'engagement continu de ces groupes dans les hostilités dénature leur statut de réservistes.

Si l'adoption de la loi instituant la Réserve armée de la défense (RAD) visait à offrir un cadre légal à la mobilisation citoyenne, son opérationnalisation est restée à l'état embryonnaire. Ce cadre législatif souffre d'un déficit majeur de mise en œuvre, marqué par :

- L'imprécision des mécanismes d'intégration : l'absence de critères de sélection uniformes et de procédures de filtrage empêche une structuration rigoureuse.
- La rupture de la chaîne de commandement : contrairement aux forces auxiliaires du droit comparé, subordonnées à une hiérarchie étatique claire, les Wazalendo évoluent sans commandement unifié, ce qui génère une incertitude juridique préjudiciable à la discipline militaire.

Le fossé entre le texte législatif et la réalité du terrain rend la loi inopérante. Actuellement, le mouvement Wazalendo ne remplit aucun de ces critères. Ce déficit de structuration plonge les Wazalendo dans une incertitude juridique totale, où le courage sur le champ de bataille ne suffit pas à compenser l'absence de statut légal. Le manque de vulgarisation du flou normatif prive les Wazalendo d'une compréhension de leurs droits et devoirs, ce qui augmente les risques d'arbitraire.

Incohérence des statuts et fragmentation de l'autorité publique

Le maintien d'un système hybride en période de conflit actif contredit les principes fondamentaux de l'organisation militaire. En droit de la défense, la réserve doit constituer une force d'appoint absorbée par les forces régulières afin de garantir l'unité du commandement.

Le parallélisme actuel entre les civils armés (Wazalendo) et l'armée régulière favorise l'émergence de régulations locales autonomes, souvent dictées par des logiques coutumières ou communautaires. Cette fragmentation crée un désordre et dilue la responsabilité ainsi que l'autorité de l'État. Elle favorise l'émergence de centres de décision sécuritaire locaux non coordonnés, ce qui complexifie la restauration de l'autorité de l'État dans les zones de conflit et fragilise la sécurité nationale.

Les enjeux de responsabilité au regard du Droit International Humanitaire (DIH)

Le statut juridique des membres des Wazalendo pose un problème aigu au regard du droit international. Selon les Conventions de Genève de 1949, la qualité de *combattant* est en effet strictement conditionnée par l'appartenance à une hiérarchie responsable, le port de signes distinctifs et le respect des lois de la guerre. À défaut de remplir ces conditions, les Wazalendo risquent d'être qualifiés de *combattants irréguliers*, ce qui les priverait de la protection du statut de prisonnier de guerre en cas de capture.

Par ailleurs, l'imprécision du commandement engage la responsabilité de l'État congolais. En vertu du Statut de Rome, l'État peut être tenu pour responsable, même indirectement, des exactions commises par des forces agissant sous son égide. Ce vide juridique actuel en matière de responsabilité crée une double peine : il expose les membres du mouvement à des poursuites internationales, tout en privant les victimes civiles de tout recours à la justice institutionnelle pour obtenir réparation.

Le paradoxe stratégique : Entre mobilisation et désarmement

Une contradiction majeure oppose l'émergence de la mobilisation actuelle (patriotes) aux objectifs du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (P-DDRCS). En l'absence de passerelles légales, de perspectives économiques réelles et de garanties de sécurité, de nombreux démobilisés sont tentés de reprendre les armes sous le label Wazalendo.

Ce glissement crée un cycle de militarisation continue qui compromet les efforts de pacification durable. Sans articulation cohérente entre le statut de la RAD, la montée en puissance de la mobilisation et le processus de désarmement, l'État alimente involontairement un cycle de militarisation perpétuelle de la société civile, et la mobilisation citoyenne risque de se transformer en facteur d'instabilité.

Le défi majeur de la RDC reste donc de transformer une tolérance informelle en une légalité fonctionnelle. Cela exige une volonté politique ferme pour intégrer progressivement les groupes existants dans un cadre normatif rigoureux. La clarification du statut des Wazalendo est non seulement une exigence juridique, mais aussi une nécessité vitale pour garantir que l'élan de défense de la patrie serve l'État de droit et la restauration de l'autorité de l'État plutôt que de précipiter sa fragmentation.

L'économie de la protection à l'est de la RDC : Du contrat social de survie au risque de prédation systémique

Dans les zones de l'est de la RDC où l'autorité de l'État est défaillante, les groupes Wazalendo ont instauré une économie de la protection. Ce modèle repose sur un contrat informel par lequel une sécurité immédiate est fournie en échange de ressources locales. Faute de financement étatique structuré, ces mécanismes autonomes de subsistance sont devenus le fondement de l'action de ces mouvements.

Cette dynamique s'adapte aux spécificités géographiques, mais se généralise par le biais de pratiques souvent illégales :

- **Soutien logistique et collectes** : Dans le Nord-Kivu (Masisi, Rutshuru) et le Sud-Kivu (Fizi, Uvira), les populations contribuent directement en vivres ou par le biais de collectes communautaires qui ne sont pas encadrées par la loi.
- **Fiscalité routière parallèle** : sur les axes stratégiques (Goma-Beni, Uvira-Bukavu), l'érection de barrières permet de contrôler les flux économiques et d'exiger des frais de passage, transformant ainsi la mobilité en une ressource financière.

Un modèle sous haute tension entre légitimité et illégalité

Si ces pratiques offrent une certaine réactivité face aux menaces, elles se heurtent toutefois à des limites juridiques et structurelles majeures.

- **Fragilité juridique** : ces prélèvements bafouent les principes de légalité fiscale et entravent la liberté constitutionnelle de circulation, ce qui s'apparente souvent à de l'extorsion au regard du droit pénal ;
- **Risque de dérive prédatrice** : lorsque les ressources s'épuisent ou que la concurrence entre groupes s'intensifie, la contribution volontaire devient une contrainte, brisant le lien de confiance avec les civils.
- **Pérennisation du conflit** : cette autonomie financière crée une dépendance aux revenus de guerre. Le contrôle territorial ne sert plus seulement à assurer la défense, mais devient une fin économique en soi, incitant à la prolongation des hostilités.

L'enjeu n'est pas l'abolition brutale d'un système dont dépendent certains équilibres sécuritaires, mais sa mutation profonde. Pour stabiliser la région, il est impératif d'encadrer les dynamiques communautaires, de substituer les prélèvements informels par des mécanismes de financement transparents et légaux, de restaurer l'autorité de l'État en garantissant la libre circulation des biens et des personnes sur certains axes routiers, et de créer des alternatives économiques viables pour les combattants, afin de briser le cycle de l'économie de guerre et de préparer une transition durable vers la vie civile.

Entre État de droit et pragmatisme sécuritaire : L'épreuve du terrain en RDC

La Constitution de la RDC est sans ambiguïté : elle sanctuarise le droit à la vie et confère le monopole de la force aux seules forces régulières (FARDC et PNC). Pourtant, la persistance des conflits dans l'est du pays révèle une déconnexion profonde entre ce texte sacré et la pratique sécuritaire. Si toute délégation de la force à des entités non étatiques est proscrite en théorie, l'émergence des Wazalendo instaure en pratique une gouvernance hybride où l'efficacité immédiate prime sur la rigueur légale.

Un arsenal législatif face au régime d'exception

Bien que le droit congolais criminalise sévèrement la constitution de milices privées, l'intégration informelle de groupes d'autodéfense aux opérations militaires crée une véritable zone d'ombre juridique. Dans les zones de tension comme le Masisi, Beni ou l'Ituri, cette collaboration sur le terrain fragilise la cohérence du système judiciaire national. Faute de statut légal clair, ces supplétifs échappent à la hiérarchie officielle et transforment les zones de combat en espaces d'exception où le droit s'efface devant l'impératif militaire.

Entre légitimité de résistance et dérives prédatrices

L'ancrage des Wazalendo au sein des communautés est marqué par une ambivalence croissante. À Beni et à Uvira, par exemple, ils jouissent d'une certaine légitimité, étant perçus comme un rempart populaire face aux agressions extérieures et au terrorisme des ADF. En revanche, leur image de résistants se ternit en Ituri et au Nord-Kivu. Les rapports documentent en effet une recrudescence d'abus : barrages routiers illégaux, taxes forcées et conflits de compétence avec les autorités locales, qui transforment la protection en prédation économique.

Le vide institutionnel : Le défi de la redevabilité

Le problème majeur réside dans l'absence de mécanismes de contrôle. Contrairement aux FARDC, régies par la justice militaire, les Wazalendo n'ont pas de juridiction disciplinaire propre. Ce déficit de responsabilité favorise l'impunité : les victimes civiles se retrouvent sans recours possible face à des groupes qui exercent une autorité de fait, mais sans mandat légal.

Le cas d'Uvira en est un exemple tragique. Suite au retrait du M23, la ville est devenue le théâtre de représailles systématiques contre les civils soupçonnés de collaborer avec l'ennemi. Ces atteintes délibérées à l'intégrité physique constituent de graves violations du droit international humanitaire (DIH) susceptibles d'être qualifiées de crimes de guerre. L'absence de coordination a par ailleurs conduit à des affrontements directs entre les Wazalendo et les FARDC, notamment pour le

contrôle d'infrastructures stratégiques telles que le port de Kalundu. Ces heurts révèlent une rivalité de pouvoir dans laquelle des groupes paramilitaires défient ouvertement la souveraineté de l'État. Pour stabiliser l'Est, il ne suffit plus de rappeler la loi, mais il faut aussi l'adapter pour combler le fossé entre le droit et les faits. La survie de l'autorité de l'État dépend de trois piliers :

- Clarifier le statut juridique des forces auxiliaires pour sortir de l'informel;
- Étendre les mécanismes de contrôle militaire et civil à tous les acteurs armés;
- Restaurer une chaîne de commandement unique pour mettre fin aux rivalités concernant les ressources économiques.

Une souveraineté fragmentée : Entre impératif de défense et risque de fragmentation

Actuellement, trois constats majeurs s'imposent au regard de cette étude : l'insuffisance du cadre juridique, la prédominance de logiques économiques prédatrices et l'absence de contrôle rigoureux menant à des violations des droits humains. Si les Wazalendo constituent une réponse conjoncturelle à l'insécurité, ils représentent à terme un risque structurel pour la nation.

L'émergence des Wazalendo ne se limite pas à un simple fait sécuritaire ; elle révèle une crise profonde de l'État congolais. En théorie, l'État moderne se définit par le contrôle de son territoire, le monopole de la violence légitime et la capacité de collecte fiscale. Or, dans l'est de la RDC, ces trois piliers sont érodés : le territoire est disputé, la violence est atomisée et la fiscalité est concurrencée par des systèmes parallèles. En comblant ces failles, les Wazalendo ne garantissent pas la pérennité de l'État, mais ils participent à une reconfiguration informelle de sa souveraineté.

Une efficacité militaire sous condition

Il serait naïf de sous-estimer l'apport opérationnel de ces groupes. Leur connaissance approfondie de la géographie locale, leur mobilité tactique et leur réseau de renseignement communautaire leur ont permis, dans certains cas, de ralentir des offensives et de soutenir les FARDC. Toutefois, cette efficacité reste circonstancielle et souffre de l'absence d'une doctrine institutionnelle. Le danger réside dans la mutation des Wazalendo en centres de pouvoir autonomes. Ce processus de *féodalisation sécuritaire* suit un cycle classique : tolérance initiale de la part de l'État, acquisition d'une légitimité locale, autonomisation économique par le contrôle des ressources, puis résistance à l'autorité centrale. Ce glissement transforme l'auxiliaire de défense en un concurrent direct de l'État.

Structurés sur des bases communautaires, les Wazalendo risquent d'ethniciser les hostilités. Les exactions signalées à Uvira contre des populations accusées de complicité

avec l'AFC/M23 montrent que la mobilisation citoyenne peut dérapier vers la stigmatisation et des cycles de violences intercommunautaires incontrôlables.

Analyse comparée et enseignements internationaux

- Le Sahel (Burkina Faso, Mali) : l'intégration de groupes d'autodéfense a apporté des gains tactiques immédiats, mais a exacerbé les tensions ethniques et multiplié les violations des droits humains, en raison d'un manque d'encadrement.
- La Colombie : les paramilitaires, initialement tolérés pour combattre la guérilla, se sont tournés vers le narcotrafic et la criminalité organisée une fois leur autonomie économique acquise, échappant totalement au contrôle de l'État.
- Les États stables : dans ces modèles, les réserves militaires sont strictement subordonnées à la hiérarchie régulière, mobilisées par la loi et intégrées financièrement au budget de l'État.

Pour la RDC, l'expérience internationale et l'analyse de terrain dictent trois impératifs :

- La primauté du droit ; Un encadrement juridique rigoureux est une condition préalable à toute action.
- La fin de l'autonomie financière : l'indépendance économique des milices conduit inévitablement à la criminalisation.
- L'intégration institutionnelle : seule l'incorporation dans une chaîne de commandement unique garantit la restauration de la souveraineté.

Recommandations

À l'attention de Présidence, Primature et du Parlement nous recommandons :

- Un cadre juridique et statutaire : accélérer la mise en œuvre de la loi sur la réserve armée de la défense (RAD) via un décret ou un arrêté ministériel ; L'enjeu est de lever l'ambiguïté légale en définissant un statut transitoire strict qui précise les droits, les devoirs et la subordination hiérarchique des combattants.
- Transparence et assainissement financier : création d'un fonds de stabilisation et de transition sécuritaire. Ce mécanisme de financement public doit remplacer les taxes informelles et les barrières illégales par une prise en charge transparente, soumise au contrôle parlementaire et conditionnée au respect des droits humains.
- Vision de réforme (RSS) : inscrire la dynamique Wazalendo dans une réforme globale du secteur de la sécurité, en évitant toute pérennisation d'une armée parallèle. Il faut dès à présent planifier le renforcement de l'administration civile et de la police de proximité dans les zones libérées afin de combler les vides sécuritaires.

À l'attention de l'État-Major Général des FARDC et de la Défense nous recommandons :

- Une chaîne de commandement unique, afin de garantir qu'aucune unité Wazalendo ne manœuvre sans la supervision directe et la validation d'un officier FARDC désigné ;
- L'identification et le filtrage : lancer immédiatement un recensement exhaustif avec biométrie. Ce filtrage permettra d'écarter les profils criminels et de certifier les compétences de ceux qui sont éligibles à une intégration formelle après une formation rigoureuse.
- Code de conduite et DIH : imposer des modules obligatoires sur le droit international humanitaire (DIH). Tout manquement ou exaction commis contre des civils doit faire l'objet de poursuites systématiques devant la justice militaire afin de briser la culture de l'impunité.

À l'attention des Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Autorités Provinciales nous recommandons :

- La libération des axes et le démantèlement des barrières, en ordonnant la suppression immédiate de tout prélèvement forcé sur les axes stratégiques (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri), afin de restaurer la libre circulation des biens et des personnes ;
- Une gouvernance de proximité : installer des cellules de veille mixtes (autorités, leaders communautaires, société civile) pour signaler les abus en temps réel.
- Décommunautariser la sécurité : promouvoir une narration de défense nationale inclusive et non ethnique pour prévenir les conflits intercommunautaires et éviter que ces forces ne deviennent des bras armés identitaires

À l'attention du P-DDRCS et des partenaires au développement nous recommandons

- De transformer l'économie de guerre en économie de reconstruction, avec l'objectif de la démobilisation et la réinsertion économique : déployer un programme DDR spécifique pour les éléments non intégrables ;
- Prioriser leur reconversion vers des travaux d'intérêt général (infrastructures, routes) et des coopératives agricoles ;
- Suivi post-intégration : mettre en place un suivi individuel des démobilisés afin de prévenir toute remobilisation au sein de nouvelles milices.

À l'attention des partenaires internationaux nous recommandons

- Assistance technique : solliciter une expertise pour la gestion sécurisée des bases de données biométriques et le financement des programmes de transition économique ;
- Audit et évaluation : soutenir un mécanisme d'évaluation périodique de l'impact de la loi RAD sur la protection des populations civiles et la stabilité régionale ;

Conclusions

L'émergence des Wazalendo dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, révèle une architecture sécuritaire hybride, située à la confluence d'un sursaut communautaire spontané et d'une fragilité structurelle de l'autorité étatique. Dans un contexte marqué par l'agression du M23 et la persistance de groupes armés locaux alimentés par des dynamiques transfrontalières, cette mobilisation a parfois renforcé les capacités de défense territoriale. Toutefois, ce recours à l'informel s'est opéré au prix d'une zone grise institutionnelle.

En l'absence d'un cadre juridique robuste, cette informalité opérationnelle génère un déficit de contrôle régalien, exposant les acteurs à des risques juridiques accrus et fragilisant la cohérence du secteur de la sécurité. Sur le plan éthique, l'absence de mécanismes disciplinaires structurés favorise les violations des droits humains, exacerbant le déficit de redevabilité là où ces groupes opèrent aux côtés des forces régulières.

Les Wazalendo ne sauraient dès lors être maintenus dans leur configuration actuelle. Ils sont à la fois le symptôme des limites de l'État sécuritaire congolais et un levier potentiel de réforme. Leur transformation en un dispositif juridiquement défini, encadré et économiquement régulé est une condition préalable à une stabilisation durable. Cette transition exige une articulation cohérente entre la Réserve armée de la défense (RAD), le programme P-DDRCS et les principes de gouvernance démocratique. Le recours aux Wazalendo traduit une réalité incontestable : face à une menace existentielle, l'État a privilégié une réponse pragmatique pour pallier les insuffisances des forces régulières.

Si cette stratégie a permis de contenir l'urgence à court terme, elle entraîne toutefois une recomposition incontrôlée de l'autorité publique à moyen terme. La multiplication des barrières illégales, la généralisation d'une taxation informelle et les heurts sporadiques avec les FARDC témoignent d'une fragmentation périlleuse de la souveraineté nationale.

L'enjeu dépasse la simple gestion tactique pour toucher au cœur des fonctions régaliennes, à savoir la capacité de l'État à monopoliser l'usage de la force et à protéger ses citoyens de manière cohérente sur l'ensemble du territoire. Le maintien du statut hybride des Wazalendo est désormais stratégiquement intenable. Une clarification radicale s'impose : une force mobilisée ne peut durablement subsister dans l'entre-deux d'une réserve informelle. Elle doit impérativement être intégrée aux structures loyalistes selon des critères rigoureux ou démobilisés. Toute autre approche entretient une impunité propice à l'autonomisation d'acteurs échappant au contrôle central.

En somme, la République Démocratique du Congo est à la croisée des chemins. Elle doit choisir entre réaffirmer son monopole de la violence légitime par une réforme structurée ou laisser son autorité s'éroder de manière irréversible. Agir avec célérité et clarté juridique n'est plus une option, mais un impératif de survie de l'État. Sans transformation immédiate, la sécurité déléguée d'aujourd'hui engendrera l'instabilité structurelle de demain.

A propos des auteurs

Héritier Madundelo Baikwa : Magistrat du parquet en République démocratique du Congo, il est également juriste spécialisé en droit public interne. Titulaire d'une licence en droit de l'université de Goma, il possède une expérience professionnelle dans les domaines de la justice, de la gouvernance institutionnelle, de la coopération internationale et du conseil juridique. Il a travaillé dans plusieurs secteurs, notamment la protection des droits de l'enfant, l'assistance électorale, l'administration publique et le conseil juridique en entreprise, avant d'être nommé Substitut du Procureur de la République par ordonnance présidentielle en 2023. Il est actuellement affecté au parquet de grande instance de Likasi. Ses centres d'intérêt portent particulièrement sur la gouvernance publique et privée, le droit des sociétés, les mécanismes institutionnels de prévention des conflits décisionnels, ainsi que sur les enjeux juridiques et stratégiques liés aux investissements et aux partenariats d'affaires en RDC.

Elie Alim Mbenga : Juriste de formation (droit économique et social), il est également leader d'impact et jeune engagé en faveur de la paix et de la sécurité en RDC. Il est passionné par le leadership transformationnel et le développement communautaire. Il œuvre depuis plus de 8 ans à l'épanouissement de la jeunesse congolaise en tant que manager général de PAMOJA LEO INCUBATOR, où il accompagne les porteurs de projet, coordinateur de la plateforme Synergie de Jeunes Forts et premier vice-président du conseil communal de la jeunesse de Mont-Ngafula. Il est également ambassadeur des jeunes pour la paix (IAYSP-RDC), où il aborde les thèmes de la justice transitionnelle et de la cohésion sociale.

Mentions légales

Éditeur

Friedrich-Ebert-Stiftung RDC
26 Avenue de l'Avenir, Kinshasa Ngaliema
<https://congo.fes.de>

Contact

Constantin Grund
Friedrich-Ebert-Stiftung RDC
info@fes.cd

Crédit photo

Blaise Irengé

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Friedrich Ebert (FES).

Toute utilisation commerciale des publications de la FES est interdite. Les publications de la FES ne peuvent être utilisées à des fins de campagne électorale.



Mai 2026
© Friedrich-Ebert-Stiftung e.V.